

Rapport final

**De la réunion régionale préparatoire des statisticien(ne)s du travail
afin de contribuer à la 19ème CIST**

Afrique

29-31 Mai 2012, Addis Abéba, Ethiopie

Table des matières

Contexte et objectifs.....	3
Cérémonie d'ouverture.....	3
Structure de la réunion.....	4
I. Résumé des résultats.....	5
Le cadre conceptuel relatif aux statistiques de la main d'œuvre et du travail.....	5
Les programmes de rassemblement de données.....	6
Les cadres de mesure.....	7
L'emploi.....	7
Les autres formes de travail.....	8
Le chômage.....	9
Les personnes hors main d'œuvre.....	11
Les mesures de la demande d'emploi non satisfaite.....	11
Les seuils d'âge.....	12
Les populations de référence.....	12
La communication et la diffusion des directives.....	13
La table-ronde : L'avenir des statistiques de la main d'œuvre et du travail.....	13
Annexe I : Liste des participants.....	15
Annexe II : Ordre du jour de la réunion.....	17

Contexte et objectifs

1. La réunion régionale préparatoire des statisticien(ne)s du travail afin de contribuer à la 19^{ème} CIST s'est tenue à Addis Abéba, en Ethiopie du 29 au 31 Mai 2012. Elle était organisée par le département de statistique du BIT, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU), en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et AFRISTAT, avec le soutien du projet OIT/CE « Mesure et suivi du travail décent (MAP) ».
2. Cette réunion faisait partie d'une série de réunions organisées par le Département de statistique du BIT dans toutes les grandes régions du monde afin de promouvoir la participation des pays à l'examen et l'actualisation des normes internationales relatives aux statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi. Le projet de normes internationales révisées des statistiques de la main d'œuvre et du travail sera présenté pour discussion et adoption à la 19^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2013.
3. Les principaux objectifs de la réunion étaient plus précisément les suivants : (a) informer les participant(e)s du processus de révision actuellement en préparation pour la 19^{ème} CIST ; (b) présenter les propositions actuelles d'actualisation des normes internationales relatives aux statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi ; et (c) favoriser la discussion et obtenir les réactions spécifiques des pays de la région afin de peaufiner les propositions de révision.
4. Les propositions présentées au cours de la réunion ont été élaborées par le Département de statistique du BIT, avec l'avis du *Groupe de travail sur le développement des statistiques de l'emploi et du chômage*.
5. La réunion a été suivie par 37 représentants des offices statistiques nationaux de 22 états membres en Afrique, et des agences partenaires. En outre, 4 observateurs de l'Office national des statistiques de l'Ethiopie ont participé à cette réunion (voir l'annexe I).

Cérémonie d'ouverture

6. Les représentants du Bureau de pays de l'OIT pour l'Ethiopie et la Somalie (M. George Okutho, Directeur) ; du Centre africain pour la statistique, UNECA (M. Dimitri Sanga, Directeur) ; de l'Agence centrale de statistique d'Ethiopie (Mme. Samia Zekaria, Directrice générale); et du Ministère éthiopien du travail et des affaires sociales (S.E. M. Abdulfetah Abdulahi Hassen, Ministre) ont

souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et ont remercié les organisations co-organisatrices et partenaires grâce auxquelles cette importante consultation régionale pouvait se tenir. Tous ont souligné l'importance d'avoir des statistiques exactes en temps utile sur les marchés du travail pour pouvoir élaborer des politiques économiques et sociales dans les pays africains.

7. Certains des sujets examinés ont été considérés comme essentiels à la représentation des marchés du travail en Afrique - par exemple le travail de production de biens pour usage propre, y compris les activités de subsistance, le travail effectué par des bénévoles et le travail effectué par des apprentis non rémunérés. Il est particulièrement important de mesurer complètement ces activités en raison de l'évolution économique de la région et dans le contexte de l'économie mondiale. Tous les orateurs ont témoigné de l'engagement de leurs institutions pour favoriser l'élaboration d'une perspective régionale officielle afin que les spécificités des marchés du travail dans les pays d'Afrique soient intégrées dans la discussion globale en vue de l'actualisation des normes internationales relatives aux statistiques de la main d'œuvre et du travail, et reflétées ensuite dans les normes révisées qui en seront issues.

Structure de la réunion

8. Comme indiqué dans l'ordre du jour de la réunion (voir l'annexe III), la réunion se composait de trois parties :

- a. La **Partie I** donnait un aperçu du processus préparatoire de la 19^{ème} CIST, la portée de l'examen et le statut actuel des statistiques de la main d'œuvre en Afrique aujourd'hui. Cette partie décrivait également les infrastructures nationales et internationales nécessaires pour répondre aux objectifs et à la portée des statistiques de la main d'œuvre et faciliter leur mesure.
- b. La **Partie II** comportait 10 sessions sur les sujets suivants, afin d'examiner les questions sélectionnées dans les normes actuelles pour être discutées et actualisées, les pratiques nationales actuelles de mise en œuvre des normes existantes, et présenter les projets d'actualisation des normes :
 - i. Le cadre conceptuel relatif aux statistiques de la main d'œuvre et du travail
 - ii. Les programmes de rassemblement de données
 - iii. Le cadre conceptuel de mesure de l'activité du moment et de l'activité habituelle de la main d'œuvre

- iv. L'emploi
- v. Les autres formes de travail
- vi. Le chômage
- vii. Les personnes hors main d'œuvre
- viii. Les mesures visant à compléter le taux de chômage
- ix. Les seuils d'âge et les populations de référence
- x. Les directives en matière de communication et de diffusion

- c. La **Partie III** consistait en une table-ronde sur « L'avenir des statistiques de la main d'œuvre et du travail – La révision de la CIST et sa pertinence pour le système statistique régional de l'Afrique » où les institutions partenaires ont fait part de leurs réflexions sur les implications du processus de révision de la CIST sur leurs activités actuelles et à venir aux niveaux national et régional. La dernière session a résumé les principaux résultats de la réunion et décidé des travaux futurs.

9. Certains participants ont été invités à présenter leurs réflexions sur les différents sujets, à propos de la pertinence, la faisabilité et l'applicabilité des propositions d'actualisation du BIT au regard des réalités nationales.

I. Résumé des résultats

10. Les paragraphes suivants résument les principaux résultats de la réunion, par sujet :

Le cadre conceptuel relatif aux statistiques de la main d'œuvre et du travail

11. Les participants ont fait part de leur intérêt et de certaines préoccupations vis-à-vis du cadre conceptuel relatif aux statistiques du travail présenté par le BIT, à la lumière de leur souhait de voir les concepts internationaux refléter les deux types de marché du travail en Afrique, le marché urbain organisé, et le marché inorganisé essentiellement rural. L'approche proposée, un cadre doté de composantes élémentaires, semblait la meilleure pour prendre en compte la souplesse nécessaire du cadre statistique pour refléter les différentes problématiques des personnes dans l'emploi et dans d'autres formes de travail. Cependant, certains craignaient que l'exclusion du concept révisé de

l'emploi des activités visant à produire des biens essentiellement destinés à l'usage propre, activités prédominantes dans de grandes zones rurales, ne réduise la pertinence des taux de participation à la main d'œuvre, et ne baisse leur niveau, ainsi que le chiffre de l'apport de travail dans la comptabilité nationale.

12. La distinction proposée entre l'emploi et les autres formes de travail, qui repose sur « la finalité principale de l'activité », c'est-à-dire le fait de générer un revenu pour l'emploi, servait à mesurer pleinement ces autres formes de travail et également à les reconnaître, en particulier le travail de production pour usage propre, qui ferait donc toujours partie de l'apport de travail. Après ces éclaircissements, la réunion a conclu que le concept révisé de l'emploi (et du chômage) était important pour les pays africains, car il mettrait en lumière la limitation des opportunités et le besoin très prégnant d'emplois rémunérés sur le continent.

Les programmes de rassemblement de données

13. Pour les pays africains dont les ressources financières sont limitées et le changement des ressources humaines fréquent, un plan national de développement des statistiques basé sur la ratification de la convention n° 160 de l'OIT non seulement guiderait et soutiendrait les efforts des gouvernements, mais leur permettrait d'avoir une réponse institutionnelle aux divers fournisseurs d'assistance externes. Cela faciliterait l'intégration des statistiques de la main d'œuvre avec les statistiques relatives aux autres domaines, notamment la comptabilité nationale, dans l'ensemble du système des statistiques nationales. Cette base solide contribuerait à garantir la cohérence des programmes de rassemblement des données à partir de toutes les sources statistiques disponibles.

14. Plusieurs des pays présents ont indiqué qu'il était important de pouvoir planifier et coordonner leurs propres rassemblements de données nationales, au moins sur une base annuelle, en profitant des diverses enquêtes socioéconomiques effectuées dans leur pays. Cette approche imposerait une évaluation des éventuelles synergies entre les enquêtes. Les différentes enquêtes auprès des ménages (sur la santé, la main d'œuvre, le budget, etc.) pourraient incorporer une série de questions modèles ou un module sur la main d'œuvre sur cette base harmonisée. Certains participants ont toutefois déclaré que le manque de coordination entre les programmes internationaux limitait ces possibilités. L'un des grands problèmes provenait de l'utilisation par les agences de financement de séries d'enquêtes préétablies qui ne pouvaient être modifiées pour garantir la cohérence des mesures entre les enquêtes nationales ou le respect des normes internationales comme celles de la CIST. Certains ont demandé à l'OIT de soulever cette question au niveau international afin de promouvoir une plus grande coordination et une éventuelle harmonisation des programmes internationaux d'enquêtes auprès des ménages.

15. Les participants ont également souligné que les normes révisées devraient comprendre des directives sur l'application et l'utilisation de toutes les sources possibles de données, y compris les sources administratives qui existent dans les administrations. Que les enquêtes se fassent auprès des ménages ou des établissements, ou à partir des registres administratifs, des concepts, définitions et classifications cohérents et harmonisés devaient être utilisés pour toutes les sources.

Les cadres de mesure

16. Les participants étaient généralement d'accord pour garder le cadre conceptuel de la main d'œuvre comme principale approche de mesure pour produire les statistiques de la main d'œuvre, y compris le principe de l'activité, la règle de priorité et le critère d'une heure ; et pour utiliser une courte période de référence de sept jours ou d'une semaine. Les questions liées au choix entre des périodes de référence calendaires mobiles ou des périodes de référence calendaires fixes devraient être reprises dans la résolution révisée, pour que les différents pays aient plus de flexibilité.

17. Il a été observé que les données relatives à l'activité habituelle sur une longue période de référence n'était pas rassemblées dans la plupart des pays d'Afrique. Cette approche était complexe à mettre en œuvre sur le terrain, et sujette à d'importantes erreurs de mesure. Souvent, les informations rassemblées n'étaient ni traitées ni diffusées. Cependant, certains des participants se sont montrés préoccupés par la proposition de supprimer des normes le cadre conceptuel de l'activité habituelle. Un consensus important s'est dégagé pour dire que pour les pays de la région qui ne disposent que de très peu d'instruments d'enquêtes réguliers, il serait prioritaire de mesurer l'emploi sur une longue période de référence (de douze mois ou d'un an), pour répondre à la nécessité d'estimer la production. Il a été recommandé d'inclure dans les normes des directives pour une mesure rétrospective de l'emploi sur une longue période de référence de ce type, directives qui seraient utilisées par les pays qui ne disposent pas de mécanismes de rassemblement des données plusieurs fois par an. Ces directives répondraient mieux aux besoins que l'approche existante de l'activité « habituelle ».

L'emploi

18. Les participants étaient généralement favorables à la proposition de révision de la portée de l'emploi en faisant référence à l'emploi dont l'objectif principal est de générer un revenu. La production de biens essentiellement pour usage propre ainsi que les autres formes de travail non rémunéré (les personnes en formation et le travail bénévole) n'étaient pas le genre de travail que les politiques gouvernementales cherchaient à promouvoir dans le cadre des politiques de création d'emplois et des politiques du marché du travail apparentées, si bien que ces activités devraient être

définies et mesurées de façon séparée. Cependant, certains craignaient que l'exclusion de l'emploi des activités destinées à produire des biens pour usage propre, très répandues dans les zones rurales, réduirait la visibilité de ces activités et donc leur pertinence en tant que cible des politiques à élaborer. Afin d'éviter cette situation, les normes révisées devraient souligner que le fait d'identifier séparément ces activités n'impliquait pas que certaines formes de travail étaient plus pertinentes que d'autres, et recommander la mesure régulière de ces activités en fonction du contexte et des priorités nationales.

19. Il a été observé à propos de la définition opérationnelle de l'emploi qu'elle faisait référence aux termes « emploi rémunéré » ou « emploi non salarié » qui renvoient aux différences de statut dans l'emploi, et non pas à l'activité elle-même. Il serait préférable d'avoir une définition opérationnelle de l'emploi qui se suffise à elle-même. De même, il serait nécessaire d'avoir des directives opérationnelles claires pour distinguer l'emploi non salarié dans des entreprises du marché, de la production principalement pour usage propre. Comme le troc est largement répandu en Afrique, les directives devraient également préciser si ce type d'échange peut être considéré comme une preuve que la production est « destinée au marché ».

20. Les participants se sont félicités de la proposition visant à identifier les raisons spécifiques qui pourraient être utilisées pour prouver clairement et directement le lien formel avec l'emploi pour les personnes absentes du travail. Au sujet des propositions relatives aux absences temporaires de l'emploi non rémunéré, la notion de « continuité de l'existence de l'entreprise » était toutefois difficile à définir, et pourrait aboutir à considérer des personnes engagées dans des activités non salariées comme encore dans l'emploi, indépendamment des changements du niveau de leur activité durant les différentes périodes de l'année (par exemple durant la basse saison). Les critères du maintien du salaire et de l'assurance de retour au travail, notamment dans les zones rurales et pour l'emploi informel, ne semblaient pas très pertinents, et donc peu appropriés pour établir si une personne absente de l'emploi avait encore un lien formel avec son emploi.

Les autres formes de travail

21. Etant donné que l'agriculture de « subsistance » représente une grande partie du travail dans les zones rurales, des questions visant à établir la distinction entre production pour le marché et production pour usage propre ont été testées dans un certain nombre d'enquêtes auprès des ménages. Les expériences de la Gambie et de l'Ouganda ont été présentées. Pour l'Ouganda, l'enquête comprenait une question sur ce sujet pour les personnes qui avaient travaillé sur « l'exploitation du ménage » la semaine précédente. Il leur était demandé d'indiquer si la production était destinée : (a) uniquement à la vente ou au troc, (b) principalement à la vente, mais

partiellement à leur usage propre, (c) principalement à leur usage propre mais partiellement à la vente ou au troc, ou (d) seulement à leur usage propre. Selon la proposition de cadre révisé, les deux dernières options, la (c) et la (d) seraient exclues de l'emploi et comptées dans le cadre de la production de biens principalement pour usage propre. La réunion recommandait que ces résultats servent de base pour élaborer des critères opérationnels (objectif principal/ destination de l'activité) pour mesurer le travail pour la production propre.

22. Les participants ont demandé des éclaircissements au sujet de la période de référence proposée pour la mesure des autres formes de travail, et l'application du critère d'une heure. Les normes révisées devraient inclure une référence à ces questions de mesure, notamment dans le cas du travail pour la production propre, étant donné l'importance de ces activités sur le continent.

23. Les personnes en formation et notamment les apprentis étaient très nombreux sur les lieux de travail urbains ou traditionnels en Afrique. Il existait des différences significatives au niveau de la terminologie utilisée et un grand nombre de types et de systèmes de travail relevant de cette catégorie. Il était parfois difficile d'évaluer leur statut vis-à-vis de la rémunération (rémunéré, non rémunéré, payant) et de faire la différence entre les situations de formation, ou le statut de travailleur familial collaborant à l'entreprise familiale. Il serait utile d'avoir des critères spécifiques pour leur classification. Actuellement, il n'était pas possible d'établir des statistiques séparées pour les personnes dans ce type de travail, mais il y avait un besoin clair d'informations pour les politiques, car non seulement l'apprentissage informel était particulièrement important pour certains métiers, mais il fallait également mieux comprendre comment les jeunes accédaient au marché du travail.

24. Quant à la mesure du travail bénévole, dont la prévalence, mesurée en Afrique du Sud, était relativement faible, la question de la définition opérationnelle de sa nature «non rémunérée » a été évoquée. Dans la pratique habituelle, les bénévoles reçoivent des pourboires, des cours particuliers, et il existe un bénévolat professionnel ou un service national de bénévoles.

25. Les participants ont souligné que les normes révisées devaient préciser que pour les pays où, comme en Afrique, la participation et le temps consacré par la main d'œuvre à ces autres formes de travail étaient significatifs, la mesure de ces autres formes de travail devrait être aussi fréquente que pour les autres grandes composantes de la main d'œuvre.

Le chômage

26. Dans la plupart des pays africains, les normes actuelles pour mesurer le chômage en utilisant simultanément les trois critères (sans emploi, disponible, et à la recherche d'un emploi) s'étaient

avérées d'une pertinence limitée pour les infrastructures existantes du marché du travail et pour la main d'œuvre. La notion de recherche d'un emploi, tout particulièrement lorsqu'elle est définie par rapport à une courte période de référence (comme la période de référence d'une semaine), était très problématique, au vu de la limitation des opportunités d'emplois ou des moyens de recherche d'un emploi, notamment, mais pas exclusivement, dans les zones rurales.

27. Même si on renonçait au critère de recherche d'un emploi, la majorité de la population en âge de travailler était engagée dans une forme d'activité productive. L'approche proposée, qui consistait à assembler des composantes élémentaires, offrait donc un avantage supplémentaire : elle permettait d'identifier les personnes cherchant un emploi pour générer un revenu, même si elles étaient engagées dans de multiples autres formes de travail (non rémunéré). Cette approche serait utile pour décrire la participation globale aux activités productives (c'est-à-dire les personnes engagées dans du travail bénévole et/ou dans la production de biens principalement pour usage propre, etc.), ainsi que le statut de ces personnes vis-à-vis de la main d'œuvre (pourvues d'un emploi, au chômage, hors main d'œuvre).

28. La proposition de modernisation des directives opérationnelles, visant à s'en tenir à une mesure stricte du chômage, à appréhender les personnes non pourvues d'un emploi, disponibles, mais ne cherchant pas d'emploi, dans la classification séparée des personnes hors main d'œuvre en fonction du degré de leur lien avec le marché du travail, et comportant des indicateurs complémentaires pour le taux de chômage, a recueilli un soutien général. Pour que les gouvernements puissent accepter la suppression de l'option de renoncer partiellement au critère de recherche d'un emploi, les statistiques du chômage devraient être complétées par des mesures additionnelles comme celle de la demande d'emploi non satisfaite, ainsi que par d'autres indicateurs comme le chômage de longue durée et l'emploi dans le secteur informel.

29. Au sujet du critère de recherche d'un emploi, un consensus général s'est dégagé pour dire que la période de référence pour mesurer la recherche active d'un travail devraient être longue « les 30 derniers jours ou les 4 dernières semaines ». Il faudrait identifier des exemples africains de méthodes de « recherche active d'un emploi » pour le travail agricole dans des entreprises du marché afin de les inclure dans les directives. De même, les participants estimaient généralement que la période de référence pour mesurer la disponibilité pour travailler devrait être étendue à la « semaine de référence et les 15 jours suivants ».

Les personnes hors main d'œuvre

30. L'expression « personnes hors main d'œuvre » a été utilisée par les orateurs francophones et certains orateurs anglophones pour se référer aux personnes « qui ne font pas partie de la main d'œuvre » ; les normes révisées devraient clarifier la terminologie à utiliser pour cette catégorie de personnes et plus généralement pour les concepts révisés et les concepts nouvellement introduits.

31. Les participants se sont félicités des propositions de classification des personnes hors main d'œuvre en fonction du degré de leur lien avec le marché du travail et du statut de l'activité principale. Toutefois, certains participants se sont demandé si la classification reposant sur le degré du lien avec le marché du travail permettrait d'appréhender de façon appropriée les groupes cibles – c'est-à-dire les personnes non pourvues d'un emploi qui souhaitent malgré tout participer au marché du travail. Dans des contextes de grande pauvreté, certaines personnes peuvent ne pas indiquer qu'elles sont disponibles ou souhaitent prendre un emploi, tant cette option peut leur sembler éloignée de leur réalité quotidienne. Les participants ont également recommandé d'inclure la « basse saison » dans les motifs pour ne pas chercher un emploi ou ne pas être disponible pour l'emploi.

Les mesures de la demande d'emploi non satisfaite

32. Le cadre conceptuel de la mesure de la demande non satisfaite contribuerait à résoudre les frustrations antérieures relatives aux concepts de la main d'œuvre (en particulier du chômage). Des indicateurs séparés pour les personnes hors main d'œuvre dont le lien avec le marché du travail est « marginal » permettraient d'englober les demandeurs d'emploi découragés autrefois identifiés comme chômeurs. Les handicaps (tant physiques que mentaux) devraient également recevoir une attention particulière parmi les raisons du lien marginal, notamment dans un continent pauvre où la bonne santé est un problème majeur.

33. Certains participants ont souligné l'utilité particulière du calcul des mesures de la demande non satisfaite qui faisait référence au total des personnes : (a) en sous-emploi lié au temps de travail, (b) ayant un lien marginal avec le marché du travail ainsi qu'à (c) la mesure globale des personnes dont la demande de travail n'est pas satisfaite. Les taux et ratios proposés devaient cependant être retravaillés. Il fallait en particulier réexaminer la façon de déterminer le dénominateur le plus approprié pour le calcul du taux ou du ratio de lien marginal. Il était problématique d'utiliser la main d'œuvre comme dénominateur, et certaines préoccupations ont été exprimées notamment à propos de la difficulté d'expliquer ce dénominateur aux usagers.

Les seuils d'âge

34. La question de l'âge limite et de la participation au travail est extrêmement pertinente dans les pays africains, où la participation commence très tôt, surtout dans les zones rurales, et peut prendre fin à des âges différents selon les secteurs, mais s'étend à ceux qui « travaillent jusqu'à tomber morts ». Différentes positions ont été exprimées; établir un lien entre les âges limites pour les statistiques et le cadre juridique entraînerait une rupture dans les séries chronologiques au niveau national en cas de changement de la législation, et aurait une incidence sur la comparabilité internationale étant donné les différences d'âge minimum entre les pays. Il a été suggéré de découpler les statistiques du travail des enfants des statistiques de la main d'œuvre et de compiler ces dernières en fonction des cohortes de cinq ans en cinq ans, pour prendre en compte les limites nationales et les obligations internationales. Cependant, même les limites d'âge nationales les plus basses ne devraient pas être basses au point d'encourager les gouvernements à trouver du travail aux enfants.

35. Il y avait également une question essentielle pour les pays d'Afrique qui n'ont qu'une seule possibilité (avec des enquêtes annuelle ou moins fréquentes) de rassembler des statistiques relatives à l'emploi et au travail. Ces pays devraient pouvoir mesurer le travail des enfants alors qu'aucune méthodologie spécialisée pour la collecte de ces données n'était disponible. C'est pourquoi il était tentant d'élargir un spectre d'âge. Toutefois, certaines expériences avaient montré que le poids supplémentaire des données collectées avait eu une incidence sur la qualité des informations rassemblées et pour conséquence que certaines informations n'avaient pas été analysées ni diffusées. Enfin, on pouvait se demander si les statistiques de la main d'œuvre (distinctes de celles du travail des enfants) au-delà des tranches d'âges entre 15 et 64 ans avaient une signification et une pertinence, même si de nombreux participants s'accordaient à dire qu'il ne fallait pas recommander de limite d'âge supérieure.

Les populations de référence

36. Les réactions ont été mitigées vis-à-vis des propositions de recommandations sur la(es) population(s) de référence pertinente(s) pour répondre aux différents objectifs des statistiques de la main d'œuvre. Au départ, certains participants ont souligné l'importance du maintien de la cohérence entre le recensement et les populations de référence pour la main d'œuvre, en excluant les populations institutionnelles et en particulier les membres des forces armées, considérés comme une question de sécurité nationale. D'autres participants ont cependant estimé que les nouvelles normes devraient préparer l'avenir et ne pas se fonder sur l'absence actuelle de capacités méthodologiques pour appréhender tous les groupes de référence. Les normes devraient refléter la

nécessité d'avoir des méthodologies spécifiques pour le rassemblement de données pour appréhender des populations de référence spécifiques, et devraient faire référence aux forces armées, aux migrants économiques, aux populations nomades, etc. Toute limite imposée à la portée des populations de référence (comme les seuils d'âge) devrait tenir compte des objectifs nationaux et des politiques, dans la mesure où ces limites pourraient avoir une incidence sur les estimations nationales de la productivité et de la participation de la main d'œuvre, notamment sur le continent africain où les mouvements transfrontaliers à court terme de travailleurs sont multiples et largement répandus.

La communication et la diffusion des directives

37. Les participants ont estimé que la mise en œuvre d'une stratégie de communication reposant sur des bases solides pour impliquer tous les partenaires et sensibiliser et informer le public, était aussi importante que le rassemblement des données. Etant donné l'impact des révisions à venir sur des séries chronologiques importantes et la nécessité d'expliquer et d'éduquer les usagers à propos de ces nouveaux indicateurs, il est essentiel de souligner dans la résolution les différentes mesures à mettre en œuvre (par exemple l'explication des révisions du concept de main d'œuvre, des interruptions dans les séries chronologiques, l'interprétation et l'analyse des résultats au moyen de réunions d'information des media, de communiqués de presse, en publiant les calendriers de publication des données, en organisant des ateliers pour les usagers et les producteurs, etc.). La réunion a également souligné l'utilité d'impliquer toutes les parties prenantes, non seulement lors de la diffusion des résultats des enquêtes et de la documentation sur la méthodologie, mais en amont du processus d'enquête. Il a même été mentionné que les offices nationaux de statistique devraient commencer dès maintenant à informer les autres ministères de la révision des normes internationales en cours (bien qu'elles n'aient pas encore été adoptées). Certains participants ont demandé une clarification des responsabilités en définissant l'organisme qui portera la responsabilité principale de ce processus (Observatoire de l'emploi, Office national de statistique, etc.)

La table-ronde : L'avenir des statistiques de la main d'œuvre et du travail

38. Tous les membres du panel, exprimant les positions respectives de la Commission de l'Union Africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, d'Afristat, de la Banque africaine de développement et des services consultatifs régionaux du BIT en matière de statistiques, ont clairement estimé que leurs plans de développement visant à renforcer les capacités chez les nations africaines devraient prendre en compte les normes statistiques internationales révisées à venir. Ils ont également exprimé l'espoir que la collaboration inter-agences, dont ce forum était le témoignage, se poursuivrait et intégrerait les nouvelles questions évoquées dans les programmes de

promotion et de formation, ainsi que la façon d'aborder leurs plans de développement pour les questionnaires et les enquêtes modèles.

39. Les participants à la réunion ont répondu positivement à l'appel des membres du panel, en proposant que chaque pays soutienne ce processus global de trois façons : 1) en consultant les pays voisins sur les questions de méthodologie ; 2) en diffusant rapidement les résultats des enquêtes du BIT visant à tester différents éléments des révisions proposées ; 3) en créant un forum pour les statisticien(ne)s africain(e)s qui engagerait d'autres pays africains afin de développer une perspective régionale sur les propositions de normes révisées. Ce forum pourrait utiliser la plate-forme en ligne du Réseau africain de Connaissances statistiques de la Commission économique pour l'Afrique (dont un lien français vers ce réseau devrait être préparé) à l'adresse suivante :

<http://ecastats.uneca.org/acsweb/Default.aspx?alias=ecastats.uneca.org/acsweb/askn>. Les participants ont reconnu la nécessité d'avoir un office national de statistique pour piloter cette activité et diffuser les propositions spécifiques du BIT ; l'Afrique du Sud a indiqué sa volonté de jouer ce rôle.

Annexe I : Liste des participants
Réunion de consultation régionale en vue de la 19^{ème} CIST
(Addis Abéba, Ethiopie – 29-31 mai 2012)

Pays	Nom	Institution
Botswana	M. Eden Onyadile	Statistics Botswana
Burkina Faso	M. Felix K. Bonkougou	Institut National de la Statistique et de la Démographie
Ethiopie	M. Teshome Adno Menago	Central Statistical Agency of Ethiopia
Gambie	M. Wally Hadre Ndow	Gambia Bureau of Statistics
Ghana	M. Henry Nii Odai	Ghana Statistical Service
Lesotho	M. Moseli Gabreiel Khoeli	Bureau of Statistics - Lesotho
	M. Matona Mafeka	Bureau of Statistics - Lesotho
Libéria	M. Yusuff M. Sarnoh	Liberia Institute of Statistics and Geo-Information Services
Madagascar	M. Faly Hery Rakotomanana	Institut National de la Statistique
Mali	M. Issa Bouare	Institut National de la Statistique
Mozambique	M. Xadrique Herminio Maunze	National Statistical Institute
Namibie	Mme. Otya Tjipetekera	Ministry of Labour and Social Welfare
Niger	M. Alio Dangana	Ingénieur Statisticien
Sénégal	M. Serge Nalar Kouady Manel	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
Sierra Leone	M. Alusine Kamara	Statistics Sierra Leone
Afrique du Sud	M. Peter Buwembo	Statistics South Africa
	Mme. Desiree Manamela	Statistics South Africa
Tanzanie	M. Ephraim Elias Kwesigabo	National Bureau of Statistics
Ouganda	M. Simon Kyewalyanga	Uganda Bureau of Statistics
Zambie	Mme. Nchimunya Nkombo	National Bureau of Statistics
Zimbabwe	M. Mutasa Dzinotizei	ZIMSTAT

OBSERVATEURS

M. Alemayehu Teferi Gudina	Agence statistique centrale
M. Kedir Mamo Tessega	Agence statistique centrale
M. Abbay Getachew Kekeba	Agence statistique centrale
M. Tiruzer Tenagne Bayeh	Agence statistique centrale

CO- ORGANISATEURS

M. Besa Muwele	Banque africaine de développement
M. Sylvester Young	Consultant pour la banque africaine de développement
M. Eric Norbert Ramilison	AFRISTAT
M. Koriko Ousman	AFRISTAT
M. Samson Nougbohoue	Commission de l'Union africaine
M. Issoufou Seidou Sanda	CEA-ONU - Centre africain pour la Statistique
M. Ayenika Godheart Mbiydenyuy	CEA-ONU - Centre africain pour la Statistique

Bureau international du Travail

M. Hakki Ozel	Département de statistique du BIT, Genève, Suisse
Mme. Elisa Benes	Département de statistique du BIT, Genève, Suisse
Mme. Sophia Lawrence	Département de statistique du BIT, Genève, Suisse
M. Honoré Djerma	BIT Dakar

Annexe II : Ordre du jour de la réunion

1^{er} jour	
9h00-10h15	Cérémonie d'ouverture -M. George Okutho, Directeur, BIT –Bureau pour l’Ethiopie et la Somalie - M. Dimitri Sanga, Directeur, Centre Africain pour la Statistique, UNECA -Mme. Samia Zekaria, Directeur General, Central Statistical Agency, Ethiopie -H.E. Ato Abulfetah Abdulahi Hassen, Ministre, Ministère du Travail et des Affaires Sociales, Ethiopie
10h15-10h45	Pause café (30 minutes)
10h45-11h15	SESSION CONTEXTUELLE Objectifs de la réunion et attentes des participant(e)s Le processus de la 19^{ème} CIST et la portée de la révision - Mustafa Hakki Ozel, BIT, Genève
11h15-12h00	Définir le cadre : les statistiques de main d’œuvre en Afrique aujourd’hui - Honoré Djerma, BIT - Dakar - Eric Norbert Ramilison, AFRISTAT -Samson Nougbohohoue, UA -Issoufou Seidou Sanda, UNECA
12h00-12h30	Infrastructure nécessaire, objectifs et portée des statistiques de main d’œuvre - Sophia Lawrence, BIT - Genève
12h30-13h30	Pause déjeuner (1 heure)
13h30-14h15	SESSION 1 <i>Facilitateur: Henry Nii Odai, Ghana Statistical Service –Ghana</i> Cadre conceptuel des statistiques de la main d’œuvre et du travail • personnes, emplois et activités • illustration - Elisa Benes, BIT, Genève
14h15-14h30	Perspectives des membres du groupe de travail de la région - Ousman Koriko, AFRISTAT
14h30-14h45	- Simon Kyewalyanga, UBS –Uganda
14h45-15h15	Discussion plénière
15h15-15h45	Pause café (30 minutes)
15h45-16h15	SESSION 2 <i>Facilitateur: Mutasa Dzinotizej, ZIMSTAT -Zimbabwe</i> Programmes de rassemblement des données • programme courant de statistiques de main d’œuvre et du travail • programme de statistiques de main d’œuvre et du travail de moindre fréquence - Honoré Djerma, BIT - Dakar
16h15-16h30	<i>Commentateur invité : Issa Bouare, INS –Mali</i>
16h30-17h00	Discussion plénière

2 ^{ème} jour	
9h00-9h30	SESSION 3 <i>Facilitateur: Xadrique Maunze, NIS –Mozambique</i> Cadre de la mesure de la main d'œuvre (partie I) mesure courante et habituelle - Honoré Djerma, BIT - Dakar
9h30-9h45	<i>Commentateur invité: Eden Onyadile, Statistics Botswana –Botswana</i>
9h45-10h15	Discussion plénière
10h15-10h45	Pause café (30 minutes)
10h45-11h10	SESSION 4 <i>Facilitateur: Xadrique Maunze, NIS –Mozambique</i> Emploi définition opérationnelle et traitement des groupes spécifiques - Mustafa Hakki Ozel, BIT-Genève
11h10-11h25	<i>Commentateur invité: Moseli Khoeli, Bureau of Statistics –Lesotho</i>
11h25-11h50	Discussion plénière
11h50-12h15	Autres formes de travail définitions opérationnelles - Sophia Lawrence, BIT-Genève
12h15-12h30	<i>Commentateur invité: Teshome Adno Menago, CSA –Ethiopia</i>
12h30-13h30	Pause déjeuner (1 heure)
13h30-14h00	Discussion plénière
14h00-14h30	SESSION 5 <i>Facilitateur: Peter Buwembo, Statistics South Africa –Afrique du Sud</i> Chômage - définition opérationnelle, critères et périodes de référence - traitement des groupes spécifiques - Elisa Benes, BIT, Genève
14h30-14h45	<i>Commentateur invité: Faly Hery Rakotomanana, INS –Madagascar</i>
14h45-15h15	Discussion plénière
15h15-15h45	Pause café (30 minutes)
15h45-16h00	SESSION 6 <i>Facilitateur: Yusuff M. Sarnoh, LISGIS –Liberia</i> Sous-emploi lié à la durée de l'emploi définition opérationnelle, critères et sous-groupes pertinents - Sophia Lawrence, BIT, Genève
16h00-16h15	SESSION 7 <i>Facilitateur: Yusuff M. Sarnoh, LISGIS –Liberia</i> Personnes ne faisant pas partie de la main d'œuvre - définition opérationnelle et classifications - traitement des groupes spécifiques - Elisa Benes, BIT-Genève
16h15-16h30	<i>Commentateur invité: Wally Hadre Ndow, Gambia Bureau of Statistics –Gambia</i>
16h30-17h00	Discussion plénière

3 ^{ème} jour	
9h00-9h30	SESSION 8 <i>Facilitateur: Alusine Kamara, Statistics Sierra Leone –Sierra Leone</i> Mesures visant à compléter le taux de chômage • objectifs, portée et lien avec les autres séries d'indicateurs • composantes potentielles • type de mesure(s), unités et dénominateurs <i>- Elisa Benes, BIT, Genève</i>
9h30-9h45	<i>Commentatrice invitée: Otya Tjipetekera, MLSW –Namibie</i>
9h45-10h15	Discussion plénière
10h15-10h46	<i>Pause café (30 minutes)</i>
10h45-11h00	SESSION 9 <i>Facilitateur: Serge Nalar Kouady Manel, ANSD –Sénégal</i> Cadre de la mesure de la main d'œuvre (partie II) • seuils d'âge • liens entre les statistiques sur le travail des enfants et les statistiques de main d'œuvre <i>- Mustafa Hakki Ozel, BIT-Genève</i>
11h00-11h15	<i>Commentateur invité: Felix Bonkougou, INSD –Burkina Faso</i>
11h15-11h45	Discussion plénière
11h45-12h00	• Populations de référence <i>- Elisa Benes, BIT, Genève</i>
12h00-12h15	<i>Commentateur invité: Ephraim Kwesigabo, NBS –Tanzanie</i>
12h15-12h30	Discussion plénière
12h30-13h30	<i>Pause déjeuner (1 heure)</i>
13h30-13h45	SESSION 10 <i>Facilitateur: Alio Dangana, INS –Niger</i> Directives en matière de communication et de diffusion <i>- Sophia Lawrence, BIT - Genève</i>
13h45-14h00	<i>Commentatrice invitée: Nchimunya Nkombo, CSO –Zambie</i>
14h00-14h30	Discussion plénière
14h30-15h15	Table-Ronde : L'avenir des statistiques de main d'œuvre et du travail La révision de la CIST et sa pertinence vis-à-vis du système de statistiques régionales africaines - Samson Nougbohohoue, UA - Sylvester Young, AfDB - Issoufou Seidou Sanda, UNECA - Ousman Koriko, AFRISTAT - Honoré Djerma, BIT - Dakar
15h15-15h45	<i>Pause café (30 minutes)</i>
15h45-16h30	Discussion plénière
16h30-16h45	Principaux résultats et suite à donner <i>- Elisa Benes, BIT, Genève</i>
16h45-17h00	Clôture

